



Délibération n°2025-126

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	36
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Vente de terrains – Cagnotte A 1435

Le lundi 29 septembre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Gaàs, salle Forsans, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

Procurations : Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Didier SAKELLARIDES, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

Absents : Rachel DURQUETY, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

VU la délibération en date du 27 février 2018 fixant les prix de vente des terrains en zone d'activité économique ;

VU l'avis des services des domaines du 11 août 2025 ;

Monsieur le Président expose que Monsieur COCOYNACQ Cédric responsable de l'entreprise MC Maçonnerie à Cagnotte a sollicité la Communauté de communes afin d'agrandir son bâtiment. Pour cela il doit y avoir un réaménagement afin de permettre à la société CYCA d'accéder à son terrain. Une modification parcellaire a donc été réalisée afin de diviser ce terrain initialement de 5 854 m². Désormais la parcelle A 1380 est divisée comme suit : A 1435 de 180 m² et A 1436 de 5 674 m².

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la vente du terrain, situé à Cagnotte, dans la ZA Richelieu, lot cadastré A1435, d'une contenance de 180 m², pour un montant de 1 000 € TTC à la MC Maçonnerie.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles à la réalisation du présent dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 040-200069417-20250929-2025_126-DE

